COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2024/03

Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires
« En Mapraz » – Crédit de construction

Séance de la commission ad hoc, mercredi 6 mars 2024, à 20 h 00,
Centre technique communal, chemin des Esserts 5,
salle de conférence n° 2

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2024/03

Construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « En Mapraz » – Crédit de construction

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Ce préavis sollicite l'octroi d'un crédit pour la construction de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) au lieu-dit « En Mapraz ».

2. PREAMBULE

Dans le plan de quartier « En Mapraz », qui est actuellement en cours de construction, la Ville d'Ecublens bénéficie d'une parcelle constructible.

Afin d'anticiper l'équipement d'évacuation des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) pour ce futur potentiel constructible communal, le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED) s'est approché du maître d'ouvrage du quartier de Mapraz afin d'étudier l'opportunité de se raccorder sur les collecteurs privés prévus pour évacuer le bâtiment (D) situé à l'ouest sur la parcelle n° 161.

Le point de branchement sur le réseau communal s'effectuera sur la parcelle communale n° 168 du Centre technique communal (CTC), sise au chemin des Esserts 5. Le propriétaire a procédé à une adaptation du réseau d'évacuation des eaux, afin de pouvoir raccorder le futur bâtiment communal.

Au vu de la situation de raccordement d'un bien-fonds privé et communal, il est proposé que la Ville participe financièrement à la construction de ce tronçon de réseau.

Les bâtiments A, B, C et E seront raccordés aux réseaux d'évacuation communaux situés à la route du Bois et à la route de Crochy, et seront financés par le constructeur.

3. ETAT EXISTANT

Le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) recense les réseaux existants EU/EC situés à proximité des constructions du quartier de Mapraz (voir plan de situation).

Pour le réseau EC, qui n'est pas à proprement parlé un collecteur puisqu'il s'agit du voûtage du ruisseau de la Sorge, celui-ci est situé sous la parcelle communale n° 168.

Les réseaux EU sont également situés sous la cour du CTC et ont été construits de part et d'autre du voûtage (rive gauche et rive droite). Ces derniers appartiennent à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge qui regroupe les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice.

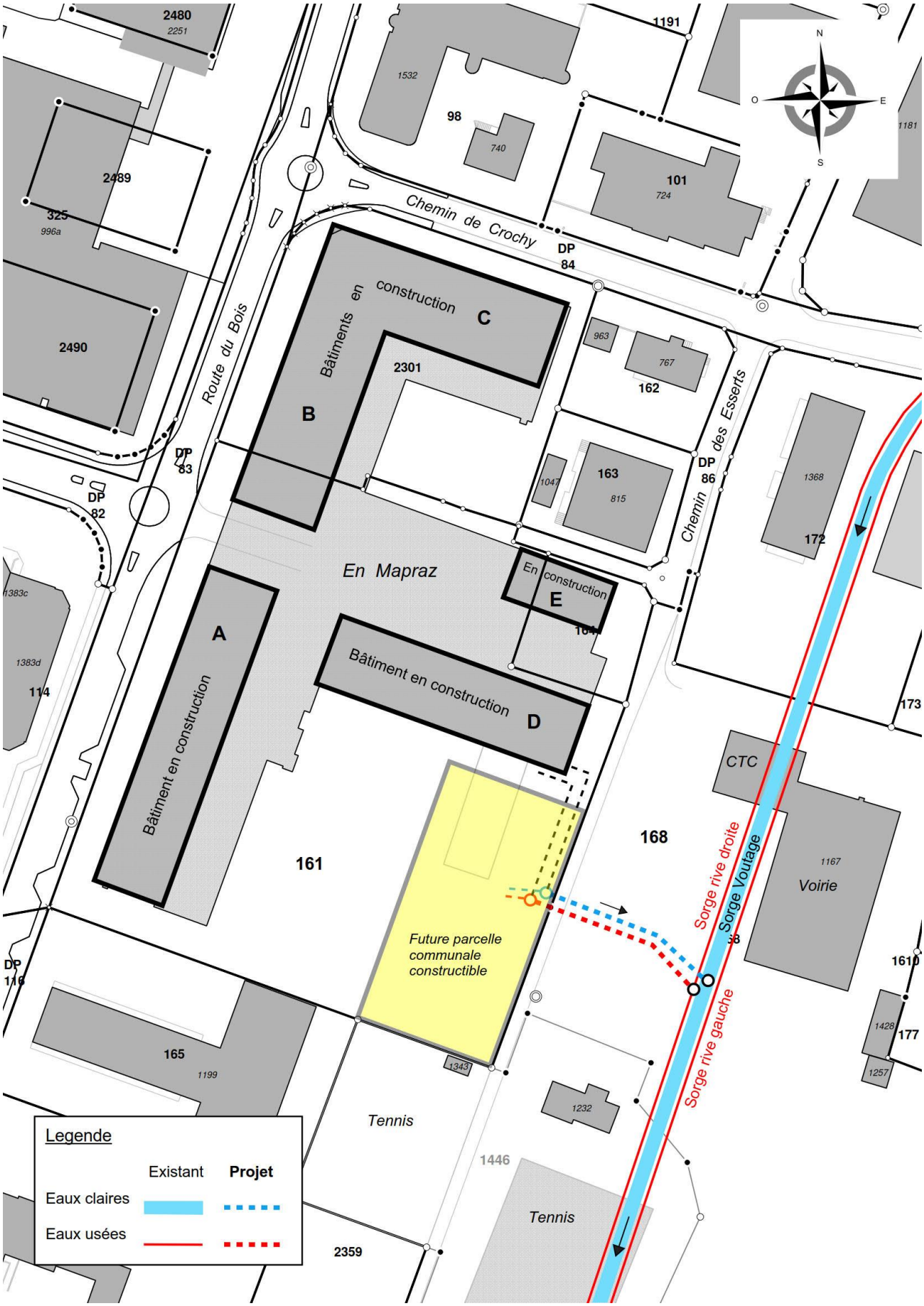

Legende

	Existant	Projet
Eaux claires		
Eaux usées		

4. TRAVAUX PROJETES

Les travaux de construction des collecteurs EU/EC seront réalisés comme prévu initialement par le constructeur du quartier de Mapraz. Ils seront adaptés pour recevoir les EU/EC du futur bâtiment communal. Le financement sera réparti entre ce dernier et la Ville d'Ecublens et les travaux seront réalisés par le constructeur en qualité de maître de l'ouvrage, la Ville étant partenaire financier.

La bienfacture des travaux ainsi que le respect des directives de construction et de la législation sur la protection des eaux seront supervisés par le constructeur et le SBED. Ce dernier validera la conformité de mise en service des réseaux d'évacuation des eaux.

Le descriptif des travaux est le suivant :

- construction d'un collecteur EC d'un diamètre de 315 millimètres en polypropylène (PP) sur une longueur de 45 mètres ;
- construction d'un collecteur EU d'un diamètre de 250 millimètres en polypropylène (PP) sur une longueur de 45 mètres ;
- construction de 2 nouvelles chambres.

5. CLE DE REPARTITION FINANCIERE ET CONVENTION

Le maître d'ouvrage de Mapraz et la Ville d'Ecublens ont élaborés une clé de répartition simple et équitable en se basant sur les surfaces brutes de plancher (SPD) et les niveaux constructibles ou potentiellement constructibles des bâtiments (parcelle communale et bâtiment « D ») et les volumes d'eaux usées évacués.

La répartition a été définie de la manière suivante :

- Ville d'Ecublens, participation financière de 47 %.
- Constructeur de Mapraz, participation financière de 53 %.

Après la validation du crédit de construction par le Conseil Communal, une convention décrivant les aspects techniques et financiers sera signée par les deux parties.

A l'issue de la construction des réseaux, du contrôle de la bienfacture et de la libération de la garantie de construction, ceux-ci seront repris par la Ville d'Ecublens. Elle en assurera l'entretien libérant ainsi le propriétaire de toutes responsabilités. Ces réseaux feront partie intégrante du patrimoine communal et figureront dans le PGEE.

6. PLANNING DES TRAVAUX

Le maître d'ouvrage de Mapraz assurera la direction et l'exécution des travaux. Celui-ci a prévu de les réaliser au début de l'été 2024, pour une durée d'environ deux mois.

7. DEVELOPPEMENT DURABLE

7.1. Dimension économique

La construction en commun de ces réseaux permettra de limiter les dépenses.

7.2. Dimension environnementale

Pour la construction de ce nouveau tronçon de collecteurs, le choix des matériaux s'est porté sur le polypropylène (PP) à la place du polychlorure de vinyle (PVC). En effet, par rapport au PVC, qui utilise de nombreux additifs (chlore, phtalates, plomb, cadmium, mercure) pour sa fabrication, le PP présente l'avantage d'un usage limité de produits chimiques et d'additifs dans son cycle de production. C'est également un matériau plus facilement recyclable. Les analyses de cycle de vie montrent également que la production de PP consomme moins d'énergie (15 %) et émet moins de gaz à effet de serre (8 %) que le PVC.

7.3. Dimension sociale

Le projet tel que présenté dans ce préavis n'aura aucun impact négatif sur les aspects sociaux.

8. ASPECTS FINANCIERS

L'entreprise de génie civil mandatée par le constructeur de Mapraz a transmis une offre séparée pour ce tronçon de collecteurs. Cette dernière est basée sur les tarifs appliqués dans la soumission générale des travaux de ce quartier. Le constructeur gèrera les tâches de commande des travaux de génie civil, de la gestion du planning, du calcul des métrés ainsi que de la facturation.

L'offre totale de génie civil s'élève à Fr. 202'809.- HT. La part d'Ecublens de 47 % se monte à Fr. 95'000.- HT arrondis.

Les offres totales de prestation d'ingénieurs et d'architectes s'élèvent à Fr. 30'000.- HT. La part d'Ecublens de 47 % se monte à Fr. 14'100.- HT arrondis à Fr. 15'000.- HT.

Libellé - Partie d'ouvrage	Montant à charge d'Ecublens (47 %)
1. Travaux de génie civil, construction de collecteurs	Fr.95'000.00
2. Honoraires d'ingénieurs, étude, réalisation et suivi	Fr.15'000.00
3. Contrôle caméra	Fr. 1'000.00
Divers et imprévus 5 %	Fr. 6'000.00
Total HT arrondi	Fr. 117'000.00

Cette dépense, qui résulte d'un projet de développement sur un bien-fonds privé, n'est pas prévue dans le plan d'investissement 2023-2028.

9. FINANCEMENT

Cette dépense de Fr. 117'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital.

Cette dépense sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01, qui présente, au 31 décembre 2022, un solde de Fr. 4'675'623.94.

Investissement net en Fr.	117'000.00
Durée d'amortissement	5 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	**Coût annuel en Fr.**
Amortissement annuel	23'400.00
Coût des intérêts sur ½ capital	1'170.00
Coût annuel du capital	**24'570.00**
Fonctionnement	**Coût annuel en Fr.**
Coût d'entretien	0.00
Coûts annuels de fonctionnement	**0.00**
COUTS TOTAUX	**24'570.00**
Valeur du point d'impôt 2022	431'632.00
Equivalent point d'impôt *(arrondi au dixième de point)*	**insignifiant**

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires « En Mapraz » ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 117'000.- HT** (cent dix-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 117'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.188 « En Mapraz - construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder P. Besson

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - Mme Danièle Petoud

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 14 février 2024